

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 412

présenté par

M. Bardy, M. Belot, Mme Laclais, Mme Chabanne, M. Aboubacar, M. Cresta, M. Denaja,
M. Grandguillaume, Mme Guittet et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 16

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« En vue de faciliter la mise à disposition de leurs enseignements sous forme numérique, les enseignants sont également admis à participer à cette formation. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de leur permettre de remplir les objectifs fixés par l'alinéa 2 du présent article et de faciliter leur adaptation aux évolutions et aux usages des technologies informatiques, il est important d'ouvrir cette formation aux personnels enseignants. Les compétences acquises permettront notamment de favoriser l'innovation pédagogique au sein des universités. Cette mesure permettra également de faciliter les échanges entre enseignants-chercheurs français et ceux d'autres pays, renforçant par ailleurs l'attractivité de notre système d'enseignement supérieur et de recherche.